

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2009

Le six novembre deux mil neuf, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 02 novembre 2009, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Paul HERVIEUX, Maire.

### Etaients présents :

MM. HERVIEUX, DOUTRELEAU Bruno, DUJARDIN, TREPIED, DAVID, LAMBERT, FAVEY, BRIAND, Mmes PORA et VIEVARD, MM. BUREL et DOUTRELEAU Lucien.

### Absente excusée représentée:

Mlle Annie LEPRINCE, pouvoir à M. Richard BRIAND

Secrétaire de séance : M. Régis DAVID



Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la réunion du 04 Septembre dernier.

Jean-Claude TREPIED souhaite préciser, que lors de la séance du 04 Septembre, il s'est réjoui qu'un Saint-Pierrais soit le repreneur du bar « Le Balto ».

Lucien DOUTRELEAU intervient mettant en cause un membre du Conseil Municipal qui est contre l'ouverture du Balto.

Bruno DOUTRELEAU précise que le permis de construire a été refusé par la Direction Départementale de l'Équipement alors que Monsieur le Maire avait émis un avis favorable.

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal procède ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour qui s'établit comme suit :

### ⇒ PERSONNEL COMMUNAL :

- *Modification de contrat de l'employée de l'Agence Postale Communale :*

A notre demande, l'employée de l'Agence Postale Communale a accepté d'assumer la surveillance des repas de cantine qui représente 4 heures de travail supplémentaire par semaine. Son contrat actuel est conclu pour une durée hebdomadaire de 18 heures.

Entendant cet exposé, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire :

- à solliciter l'avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion
- à signer un avenant au contrat de travail actuel fixant à 22 heures la durée de travail hebdomadaire.

*- Recrutement de personnel au Secrétariat de Mairie :*

Suite aux entretiens effectués pour l'embauche d'un adjoint administratif au sein du Secrétariat de Mairie, Monsieur le Maire informe ses collègues que Madame Manuella DANGER a les compétences requises pour le poste demandé.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer un contrat saisonnier d'adjoint administratif, à compter du 16 Novembre prochain, pour une durée de 6 mois, à raison de 24 heures hebdomadaires.

Emmanuel FAVEY souhaiterait que Mesdames Valérie ANSEAUME, de l'Agence Communale Postale, et Manuella DANGER soient prochainement présentées aux membres du Conseil Municipal.

➤ **AVENANT AU CONTRAT DE PREVOYANCE COLLECTIVE :**

Le contrat de prévoyance collective – maintien de salaire de la Mutuelle Nationale Territoriale permet de garantir les pertes de traitement en cas d'arrêt de travail pour maladie ou accident.

A compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2010, le taux de cotisation est fixé à 0,67 %.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat prévoyance.

➤ **MISE EN CONCURRENCE DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE COLLECTIVE :**

Le contrat d'assurance collective garantissant les risques à l'égard du personnel titulaire avait été souscrit, le 1<sup>er</sup> Janvier 2007 pour une durée de 4 ans, auprès de la CNP Assurances / DEXIA SOFCAP et arrive à échéance au 31 Décembre 2010.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime organise la mise en concurrence pour le contrat groupé d'assurance collective auprès des Communes adhérentes.

A l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite le concours du Centre de Gestion pour la mise en concurrence du contrat groupé d'assurance collective.

➤ **QUESTIONS DIVERSES :**

- Lettre de la Préfecture adressée à chaque conseiller municipal sur le projet de réforme des collectivités territoriales

- Le Département de la Seine-Maritime organise du 23 Novembre au 23 Décembre 2009 une enquête publique sur la révision du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés de Seine-Maritime. Le public pourra consulter le dossier et consigner par écrit ses observations sur les registres ouverts à cet effet, dans les lieux suivants, aux jours et heures d'ouverture des bureaux et notamment à :

➤ *L'Hôtel du Département, Quai Jean Moulin 76101 ROUEN CEDEX 1, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30*

► *Mairie de FECAMP*, 1, Place du Général Leclerc, B.P. 178, 76404 FECAMP CEDEX

du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

Richard BRIAND suggère qu'un courrier soit adressé au Département afin de connaître les démarches entreprises auprès des fabricants pour les inciter à modifier le conditionnement et le packaging des marchandises réduisant ainsi la quantité de déchets à éliminer.

- Convention de mise à disposition de local communal à une association :

Chaque président d'association recevra un exemplaire de la convention, adaptée en fonction de ses activités, et devra faire connaître ses observations quant à l'utilisation d'un local ou d'installations diverses mises à sa disposition.

- Proposition de pose d'une antenne pour téléphonie mobile pour l'opérateur « ORANGE » sur le territoire de la Commune :

Monsieur le Maire expose à ses Collègues le souhait de l'opérateur « Orange » d'installer une antenne de téléphonie mobile sur le clocher de l'Eglise et précise qu'une indemnité sera fixée en fonction du coût des travaux réalisés.

Par **4 voix POUR**

(Lucien DOUTRELEAU, S. DUJARDIN, L. LAMBERT et A. LEPRINCE)

**6 voix CONTRE**

(MM DAVID, BRIAND, TREPIED, DOUTRELEAU et HERVEIUX et Mme VIEVARD)

**3 ABSTENTIONS**

(MM. BUREL et FAVEY, Mme PORA)

Régis DAVID refuse l'implantation sur le clocher invoquant la dangerosité des ondes émises et le risque de résiliation du contrat à tout moment par l'opérateur.

D'autres emplacements sont évoqués à savoir au Château d'eau et sur l'antenne du relais TDF située côte du Vauchel. Ce sont des terrains privés, il conviendra à Orange de contacter les propriétaires pour demander leur accord.

Richard BRIAND propose d'implanter cette installation en extérieur commune.

- Demande d'installation de borne WIFI

Richard BRIAND rappelle que la Commune restera responsable des sites visités

- Conseil des Aînés

Jean-Claude TREPIED informe qu'une réunion du Conseil des Aînés, composé de 5 hommes et 4 femmes, aura lieu début décembre.

- Problème de stationnement devant la Mairie

Bruno DOUTRELEAU évoque la difficulté à stationner devant la Mairie et souhaiterait qu'un marquage au sol soit effectué.

- Défibrillateur : démonstration publique pour l'utilisation du matériel par les Sapeurs Pompiers le Samedi 14 Novembre à 10 heures, Salle des Pommiers

- Manifestations pour les fêtes de fin d'année :

⇒ Pose des illuminations dans la Commune le 30 novembre et les 1<sup>er</sup> et 2 Décembre

- ⇒ La distribution des Colis de Noël aux personnes de 65 ans et plus à partir du 07 Décembre
- ⇒ Le repas de Noël de la Cantine est fixé au 17 Décembre, à la Salle des Pommiers. Les enfants des écoles y sont invités.
- ⇒ Le Spectacle de Noël aura lieu le Vendredi 18 Décembre, à 13 heures 30, Salle des Pommiers
- ⇒ Le passage du Père Noël dans les rues le 24 Décembre à 17 heures
- ⇒ Les vœux de la Municipalité sont fixés au Samedi 16 Janvier à 18 heures

Un tour de table est organisé afin de connaître les observations de chacun :

Jean-Claude TREPIED :

- informe que les services du mini-bus, mis à disposition par le Département pour les trajets vers FECAMP, ont été supprimés car la Commune bénéficie déjà de lignes de transport desservant cette destination
- souhaite que les riverains propriétaires de murs en galets les conservent ou les restaurent à l'identique afin de préserver le caractère typique du village. Ce sont des travaux onéreux pour lesquels aucune subvention n'est accordée.

Laurent LAMBERT :

- s'inquiète quant au projet de construction de l'école. Contact a été pris avec l'Architecte Cornillaud qui doit soumettre son ébauche pour le 15 Novembre prochain.
- dispose d'un budget de 15 € par élève pour le Noël des enfants des écoles
- informe de la mise en place de distributeur de serviettes en papier aux écoles
- demande l'organisation d'un pot d'accueil pour les nouveaux St-Pierrais comme il avait été évoqué précédemment à raison de 2 pots par an
- souhaite organiser le Mardi Gras avec les enfants de St-Pierre-en-Port

Emmanuel FAVEY :

- informe :
  - ➔ que les travaux d'enfouissement de l'éclairage du stade ont été réalisés et qu'il reste les mâts à mettre en place
  - ➔ que rendez-vous est pris avec SICLI et Normandie Incendie pour signer un contrat de maintenance pour l'entretien des extincteurs
- expose le projet de restructuration des locaux associatifs et du local technique – A étudier

Richard BRIAND :

- rend compte de la réunion commission des fêtes qui souhaite organiser un concert d'une soirée avec, si possible, le concours de la radio Résonance

Anita PORA :

- demande :
  - ➔ le retrait du sens interdit Allée des Epincelles
  - ➔ des panneaux de signalisation indiquant la direction de St-Pierre-en-Port sur la nationale, à l'intersection de Valmont
  - ➔ le devenir de la voiture stationnée abusivement à la Résidence « Les Galets » : des affiches d'enlèvement sous 8 jours seront apposées sur le véhicule.

Philippe BUREL :

- demande où en est la création de la bibliothèque ? Réponse faite : en recherche de local

Lucien DOUTRELEAU :

- s'étonne qu'une subvention ait été versée à l'association de René VAULEON pour initier les jeunes au sport.

Régis DAVID :

- a procédé, avec Bruno DOUTRELEAU, au contrôle des lustres de l'Eglise, ils fonctionnent. Seules des ampoules sont à changer
- demande que les arrêtés de déclarations préalables et de permis de construire soient affichés à l'extérieur de la Mairie
- quant « à son opposition à l'ouverture du bar », il demande que la personne responsable de ces propos vienne lui donner des explications.

Serge DUJARDIN :

- se propose, avec Régis DAVID, de récupérer les bouchons en plastique pour les déposer auprès du Centre de Collecte. Ils pourront être déposés en Mairie.

Bruno DOUTRELAU :

- a été interpellé au sujet d'une demande de sens unique rue de la Mairie entre la pharmacie et la Boule d'Or.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 35.